

L'EXAMEN PRATIQUE DES PERMIS A1 ET A2

L'examen pratique comprend deux phases :

L'épreuve hors circulation : durée 10 minutes et comporte six manœuvres :

- déplacement sans l'aide du moteur,
- allure réduite sans passer,
- manœuvre de freinage,
- allure réduite avec passer,
- manœuvre de slalom,
- manœuvre d'évitement.

Ces manœuvres se suivent désormais de manière continue. Le candidat dispose d'une tentative pour la réalisation du déplacement de la moto sans l'aide du moteur et de deux essais pour les manœuvres dynamiques. Toute chute est éliminatoire.

L'épreuve en circulation plus orientée vers la sécurité du motard : durée 40 minutes.

La durée de l'épreuve en circulation est allongée afin de mieux évaluer la capacité du candidat à maîtriser les enjeux liés à sa sécurité sur la route. La technique de la trajectoire de sécurité est évaluée lors de cette épreuve. Il s'agit dorénavant de vérifier systématiquement le positionnement de la moto sur la chaussée. En fonction du type et de l'état de la chaussée, le motard doit adopter une trajectoire qui permet la meilleure visibilité en sortie de virage, à droite comme à gauche.

ISSUE DES ÉPREUVES : 2 jours ouverts minimum après les épreuves, l'examinateur délivre un certificat d'examen du permis de conduire.

Si le résultat est favorable, le certificat d'examen vaut titre de conduite pendant 4 mois, en attendant la délivrance du permis de conduire définitif. Il permet au conducteur de conduire seulement sur le territoire national.